

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTE :
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°19/2021

Date de la convocation du Comité syndical : dix-neuf novembre deux mille vingt et un

Date de la séance du Comité syndical : vingt-six novembre deux mille vingt et un

Membres présents :

M. Éric PICARD, Président,
M. Rémi ANDRÉ, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, M^{me} Régine DOUSSIÈRE, M. Noël LAFOURCADE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Benoit REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, M^{me} Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, M. Bernard SCHEUER, M^{me} Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Quentin GIRY (ONF), M^{lle} Charlène CANNES-MUZEAU, M. Lionel FABRE, M. Pierre-Etienne VIGUIER, M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 14 avril 2021

Le Président Éric PICARD s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 14 avril 2021.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021, le Président Éric PICARD invite les membres du Comité syndical à délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 14 avril 2021

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 03 décembre 2021


Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 03 décembre 2021

Le Président,



Éric PICARD

Le Président,



Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 DEC. 2021**

Bureau du courrier

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@smlld.fr